

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 août 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le Jeudi 27 août 2020, à 19h30, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Sébastien Fani, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Gérard Clerc.

Absent excusé : Monsieur Olivier Morelle

Absent : Monsieur Olivier Berthet.

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Transport pour le marché de Seyssel

Convention avec la Région

La Région est organisatrice des transports routiers non urbains de personnes. Cependant afin d'être certaine de pouvoir conserver la ligne de transport pour le marché de Seyssel (en moyenne sept personnes chaque lundi empruntent ce moyen de transport), la commune de Motz a fait le choix de conserver l'organisation.

Il est donc nécessaire de signer une convention de délégation avec la Région. Il est précisé que cette dernière ne participera pas au financement du service

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la Convention pour une durée de trois ans du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023.

Choix du transporteur.

La charge de ce service avait été confiée à la société Seyssel Cars pour une durée de trois ans, son engagement s'achevant le 31 août 2020.

Le coût facturé à la commune s'élevait à 60 € HT par voyage (aller et retour) ; Seyssel Car percevait de plus directement le prix du billet réglé par les usagers, tarif fixé par la commune à 1.50 € par trajet simple.

La commune a adressé une demande de prestations à trois transporteurs : Seyssel Cars – Albanais Voyages et les Autocars Grillet, le tarif fixé étant toujours de 1.50 € par trajet simple.

La date limite de dépôt des plis a été fixée au 24 août 2020 à 16h45.

Nous avons reçu une seule proposition, celle de la société Seyssel Cars.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société pour un coût aller-retour fixé à 65 euros HT.

Financement de la ligne

Pendant les trois années écoulées, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR), autorité organisant le transport pour la commune de Seyssel ayant refusé de participer au financement de ce service, les frais étaient répartis à parts égales entre la commune de Serrières-en-Chautagne et la commune de Motz, certains usagers étant domiciliés à Serrières-en-Chautagne.

Une nouvelle demande de participation a été adressée à la Commune de Serrières-en-Chautagne, ainsi qu'à la CCUR, pour les trois années à venir.

La Commune de Serrières-en-Chautagne a répondu favorablement à cette demande. Nous n'avons en revanche pas eu de retour de la CCUR.

Travaux de chauffage aux appartements de Landernier

Les équipements existants (chaudières fuel) sont devenus obsolètes.

Des études ont été demandées à l'ASDER et à l'entreprise NAIRJ Fluide. Plusieurs scénarii sont possibles. Après avoir pris connaissance des coûts, avantages et inconvénients des différents équipements, et des aides auxquelles la Commune pourrait prétendre, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à la commande des travaux et aux demandes de subventions et aides.

Entretien de la Mairie et de l'Ecole communale

Le contrat de travail de Marie-France Vaity touchait à sa fin en date du 27 août 2020. Celle-ci nous a fait part qu'elle ne souhaitait pas reconduire son contrat.

La Commune a donc consulté une société extérieure pour lui confier le ménage des locaux de la Mairie et de l'Ecole communale.

Avec les contraintes sanitaires et les normes à respecter dans les locaux recevant du public, notre choix s'est porté sur une société qui travaille déjà localement pour d'autres collectivités et qui emploie du personnel chautagnard. A compter du 1^{er} septembre 2020, la Commune va donc signer un contrat et déléguer l'entretien de ses locaux à la société Seni Propreté pour une durée de trois ans.

Convention pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux incendies

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition des services de Grand Lac pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau en matière de défense contre l'incendie.

Le réseau incendie « enterré » est à la charge de Grand Lac car c'est l'agglomération qui a la compétence eau, mais la commune restait compétente en matière de défense extérieure contre l'incendie.

Pour qu'il n'y ait qu'un seul intervenant sur les poteaux incendie, la convention a pour objet de définir l'ensemble des prestations effectuées par Grand Lac, les conditions d'interventions ainsi que les modalités financières de leur réalisation ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à la signer.

Dissolution de la régie de l'Espace Sport et Nature du Fier

En 2014, le Conseil Municipal avait créé une régie à l'Espace Sport et Nature du Fier afin de pouvoir percevoir directement le montant de la location de vélos et des courts de tennis, ainsi que les recettes des ventes de petits documents informant des activités présentes sur le site.

La gestion du site ayant été confiée à la société Vacancéole, ces services n'existent plus, aucun encaissement n'a eu lieu depuis 2018, et le fonds de caisse a été rendu. Le trésorier municipal nous conseille donc de la supprimer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer cette régie.

Transfert de crédits

La commune ayant souscrit en 2017 deux emprunts d'un montant global de 3 millions d'euros auprès de l'Agence France Locale, elle s'était engagée à participer au capital de cette société à hauteur de 4 900 €, établi sur la base de comptes communaux de 2016.

Une somme de 1 700 € a été réglée en 2017. Il reste donc à régler un montant de 3 200 € à régler en 2020.

Cette somme n'ayant pas été prévue comptablement au budget primitif 2020 de l'Espace Sport et Nature du Fier, il est nécessaire administrativement de faire un transfert de crédit.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de transférer 3 200 € du compte 2312 (Aménagement de terrains) vers le compte 266 (Autres formes de participations).

Subvention du Département pour les dépenses liées à l'épidémie de Coronavirus

Le Département a mis en place un fonds d'urgence pour les collectivités afin de les aider à financer les achats et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics dans le respect des gestes barrières.

Le montant de la subvention maximum pour Motz s'élève à 2 000 €.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Département cette subvention au titre des dépenses qui ont été effectuées pour l'achat de masques, de gel hydroalcoolique, de plexiglass, et par le recrutement de personnel pour accompagner l'institutrice lors de la reprise de l'école en mai 2020.

Subventions

Demande de la Jeunesse Musicale de Corbonod : 5 adhérents résidant à Motz x 30 euros = 150 euros – adopté à l'unanimité

Rhôn'O Lac : Organisation de la descente du Haut Rhône jusqu'au lac du Bourget sur le week-end des 03 et 04 octobre 2020. Cette manifestation randonnée loisirs, organisée par le CLBCK – Chambéry Le Bourget Canoë Kayak, est ouverte à toutes les embarcations propulsées à la pagaie : canoë, kayak, paddle, pirogue, bateau dragon. Randonnées de jour, balade et animation musicale à la pleine lune, découverte du patrimoine naturel et culturel, dégustation de produits locaux, jalonnent ce rendez-vous. Le départ de cette randonnée aura lieu sur l'Espace Sport et Nature du Fier. Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de verser une subvention de 200 euros pour cette manifestation.

Subvention pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique

Afin d'aider les habitants de la Commune à acquérir un Vélo à Assistance Electrique (VAE), le Conseil Municipal de Motz décide, à l'unanimité, d'allouer un bon d'achat de 250 euros.

Cette aide sera cumulable avec l'aide de 200 euros proposée par Grand Lac, et sera versée sous certaines conditions.

L'attribution des bons se fera uniquement sur rendez-vous auprès de Grand Lac (siège à Aix-les-Bains ou Relais Grand Lac à Ruffieux).

Cette aide sera réservée aux personnes domiciliées à Motz (résidence principale), dans la limite d'une participation par personne. Le bon d'achat sera valable 2 mois et utilisable auprès des vélocistes partenaires de l'opération (voir site internet Grand Lac). Les demandes doivent être conformes aux modalités et accompagnées d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Délégations :

- Refuge Ligue Protection des Oiseaux : Vincent Laloy
- Correspondant Défense : Monsieur le Préfet nous informe qu'il est nécessaire de désigner parmi les membres du Conseil Municipal un correspondant « défense ». Celui-ci assure une mission d'information et de sensibilisation de la population aux questions de défense et constitue l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des associations pour l'organisation locale des cérémonies : Gérard Clerc
- Suppléant pour le comité de pilotage pour le Règlement Local de Publicité Intercommunal élaboré par Grand Lac : Sébastien Fani
- Référent « Service Déchets » auprès de Grand Lac : Roland Remondat

Questions diverses :

- Déchets verts : Brûlage de végétaux

Le brûlage des végétaux à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel est **interdit en tout temps sur l'ensemble de la Savoie**.

Cette pratique est réglementée dans le Règlement sanitaire départemental et par arrêté préfectoral. La combustion des végétaux à l'air libre est une activité fortement émettrice de polluants. Elle contribue à la dégradation de la qualité de l'air et a des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves pour la population.

Tonte, taille des haies et des arbres, feuilles mortes, résidus d'élagage... la réglementation concerne les végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces publics ou privés.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Rappel mutualisation d'un Broyeur sur les communes de Grand Lac :

La Commune de Motz s'est associée à l'opération de mutualisation d'un Broyeur (23 des 28 communes de Grand Lac se sont regroupées sur ce projet).

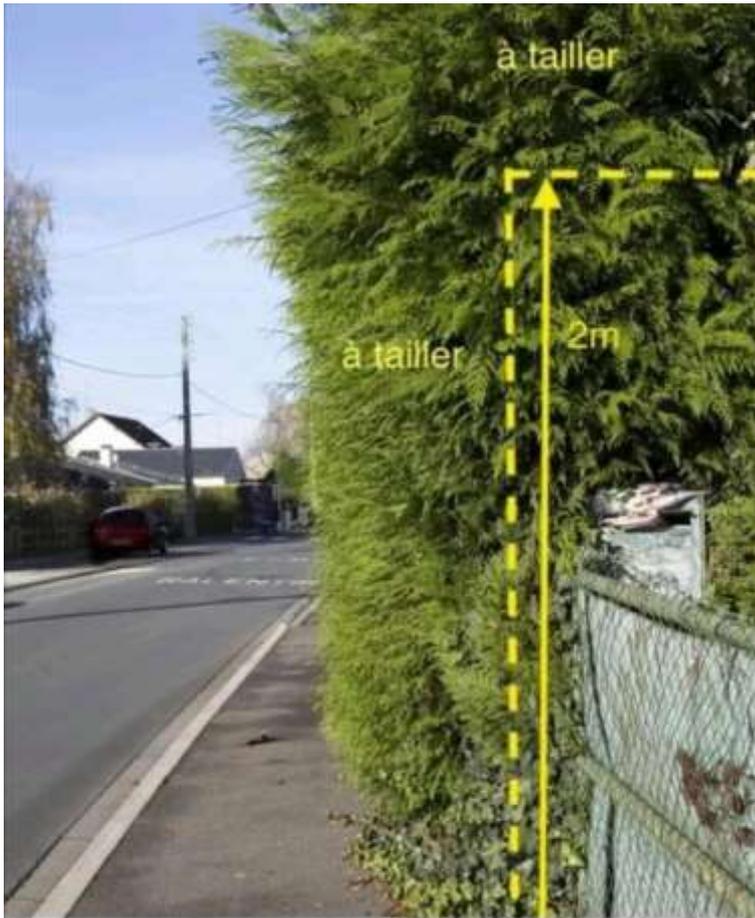
Ce Broyeur sera disponible sur la Commune de Motz et mis à disposition des habitants gratuitement : du Jeudi 05 novembre 2020 au Mercredi 18 novembre 2020 inclus, du Jeudi 04 février 2021 au Mercredi 17 février 2021 inclus et du Jeudi 15 avril 2021 au Mercredi 28 avril 2021 inclus.

Pour tout renseignement ou toute réservation, merci de vous adresser au Secrétariat de Mairie, par mail à l'adresse suivante commune@motz.fr ou par téléphone au 04.79.63.71.70

- Elagages des haies – Rappel de quelques principes et obligations de bon voisinage

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.



La séance est levée à 22h30

MOTZ

SAMEDI 19 SEPTEMBRE à 19h

CONCERT Cuerdas latinas
Musiques latino-américaines, de la Caraïbe,
rythmes afro-cubains et Cordillère des Andes



Oswaldo Carillo Polanco chant guitare
Jean-Michel Bruneton, guitares, mandoline, charango
Frédéric Vérité guitare, basse, léle
Nicolas Bermond Cajon, congas, percussions

Dans le cadre des Avant scènes des Voix d'Hautecombe



AIX LES BAINS
RIVIERA
DES ALPES

Club Haut Rhône N'Rollers
Course Jeunes sur anneau de vitesse
à l'Espace Sport et Nature du Fier
le Dimanche 4 octobre 2020
de 9h30 à 16h00

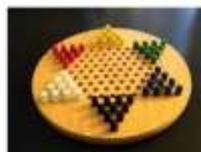
FETE DE LA NATURE
en partenariat avec la LPO
Espace Sport et Nature du Fier
Dimanche 11 octobre 2020

La boîte à jeux

Lundi 5 Octobre 2020

de 14h30 à 17h

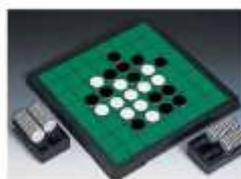
Salle de la Mairie de Motz



Ouvert à tous

« Ose jouer, donne au jeu le Temps qu'il
mérite »

Gratuit



Départ en minibus de l'ALCC 14h00

Rhôn'Ô Lac 2020

Entre lac, rivière et montagne, venez découvrir
à la pagaie, le Rhône naturel,
le lac du Bourget, le canal de Savières.

Embarquez dans un kayak, un canoë,
dragon boat, stand up paddle
ou une pirogue, pour des parcours inédits.

Descente du haut Rhône naturel et ses lônes
Côte sauvage du lac du Bourget

Balade musicale sur l'eau à la pleine lune !

Visite de l'Abbaye d'Hautecombe,
2 repas et animation nocturne inclus.

RdV les 3 et 4 octobre 2020
Motz - Chanaz - Lac du Bourget

Camping à proximité du site
Location de kayak sur réservation.

Depuis Lyon : 1h20
Chambéry : 45 mn. - Annecy 50 mn.

Inscriptions & renseignements :
www.rhonolac.fr / rhonolac@gmail.com



GARDERIE Périscolaire de MOTZ

HORAIRE de 16h45 à 18h30

SEPTEMBRE: - Initiation à l'origami

- Fresque d'automne

OCTOBRE : - Mini citrouille d'Halloween en papier maché

NOVEMBRE : - Land art

- Envoyée de feuilles

DECEMBRE : - Boule de neige

- Goûter des vacances

A chaque séance, une aide aux devoirs est proposée aux enfants

INSCRIPTION & RENSEIGNEMENTS:

ALCC 04 79 54 52 54 ou
accueil@alcc.73.fr



ACCUEIL PERISCOLAIRE DE MOTZ

A partir du 1er septembre 2020 la garderie de Motz, reviens pour une nouvelle année.

les lundis, mardis jeudis et vendredis de 16h45 à 18h30.

Une aide aux devoirs sera toujours proposée

Cette année nous proposons un service de navette gratuite de l'école de Serrières en Chautagne jusqu'à la garderie de Motz pour les enfants inscrits à la garderie.

Nous continuerons à faire du bricolage, des jeux de société, jeux collectifs pour apporter de l'imagination, de la dextérité, du partage, de la coopération et de la confiance.

pour toute inscriptions: ALCC 04 79 54 52 54
mail: accueil@alcc73.fr
soit en passant directement au centre social
chemin des choîtres à Chindrieux.

Conférence gratuite

Sols vivants, taille douce et agroforesterie

Quand l'agroécologie trouve Sa-voie !

Marceau Bourdarias & Alain Canet

à 20h

Le 1er octobre 2020

Salle des fêtes de **MOTZ** (73310)
Hameau de Châteaufort

